

3^e colloque de l'Association francophone de Géographie physique
organisé par l'Université de Liège et l'Università degli studi di Sassari

La géographie physique et les risques de pertes et préjudices liés aux changements climatiques

Castelsardo (Sardaigne - Italie) du 19 au 21 mai 2016



Éditeurs scientifiques : Pierre Ozer, Sergio Gines, et André Ozer

La géographie physique et les risques de pertes et préjudices liés aux changements climatiques

Selon le récent Accord de Paris issu de la Conférence des Parties (COP21) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, « les Parties reconnaissent la nécessité d'éviter et de réduire au minimum les pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques, notamment les phénomènes météorologiques extrêmes et les phénomènes qui se manifestent lentement, et d'y remédier, ainsi que le rôle joué par le développement durable dans la réduction du risque de pertes et préjudices ».

Les thèmes abordés durant le colloque sont donc liés aux impacts directs (inondations, glissements de terrain, érosion littorale, sécheresse, etc.) et indirects (pertes économiques, dégradation de conditions de vie des populations, déplacements de populations induits par les perturbations climatiques et environnementales, etc.). Les outils de gestion des risques (aménagement du territoire, systèmes d'alerte précoce, politiques de gestion, éducation et communication, gestion de crise, etc.) sont également présents.

A Castelsardo, 80 scientifiques issus de 20 pays différents et représentant quatre continents se rencontrent pour présenter leurs travaux sur les risques de pertes et préjudices liés au changement climatique. Ces travaux portent sur des problématiques rencontrées dans les pays développés (France, Italie, Portugal, Roumanie, Russie) mais concernent surtout les pays du Sud présentant un degré de vulnérabilité très élevé. Ainsi, des études sont présentées sur le Bassin méditerranéen (Algérie, Liban, Maroc), en Amérique latine (Brésil, Equateur), en Afrique subsaharienne (Bénin, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Madagascar,



Mali, Mauritanie, Niger, République Démocratique du Congo, Togo) ou encore dans les Açores, sur l'île de la Réunion et en Haïti.

Il appert, comme fil conducteur, que les risques de pertes et préjudices liés au changement climatique peuvent être réduits au travers d'une meilleure planification urbaine, d'un aménagement du territoire réfléchi, de politiques d'adaptation aux effets des changements climatiques ou encore par la mise en place de systèmes tant prévisionnels de catastrophes que de réponses immédiates en temps de crise. Des différentes présentations, il semble de plus en plus évident qu'une réponse adéquate à la problématique soulevée par le Colloque ne se fera qu'au travers d'un dialogue entre différentes disciplines : sciences, sciences appliquées, sciences humaines et sociales, sciences politiques, sciences de la santé publique, etc. Ceci traduit le caractère holistique et transversal de la question du changement climatique et ouvre de nouvelles perspectives en termes de recherches multidisciplinaires et transdisciplinaires qui ne pourront aboutir concrètement qu'avec des échanges entre les différents acteurs concernés.

Ce document est disponible en permanence à l'adresse : <http://orbi.ulg.ac.be/handle/2268/196675>.

Ce colloque est organisé avec le soutien de :



Commune de Castelsardo



Société Royale des Sciences de Liège



Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer de Belgique



Académie Ligure des Sciences et Lettres



Revue Geo-Eco-Trop



Groupe National pour la Recherche sur l'Environnement Côtier



Comité d'organisation

CARBONI Donatella, Università degli studi di Sassari (Italie)
GINESU Sergio, Università degli studi di Sassari (Italie)
NOURI Myriem, Université de Liège (Belgique)
OZER André, Université de Liège (Belgique)
OZER Pierre, Université de Liège (Belgique)
PERRIN Dominique, Université de Liège & Agence wallonne de l'Air et du Climat (AWAC) (Belgique)
SALMON Marc, Service Géologique de Wallonie, SPW/DGARNE (Belgique)
SIAS Stefania, Università degli studi di Sassari (Italie)
VALENTE Alessio, Università degli Studi del Sannio (Italie)

Comité scientifique

BALLAIS Jean-Louis, Université d'Aix-Marseille (France)
BOUMEAZA Taieb, Université Hassan II de Casablanca (Maroc)
CARBONI Donatella, Università degli studi di Sassari (Italie)
CORRADI Nicola, Università degli studi di Genova (Italie)
DE LONGUEVILLE Florence, Université de Namur (Belgique)
EL ABDELLAOUI Jamal, Université Abdelmalek Essaâdi (Maroc)
ESPOSITO Christophe, DIRMED/SIR, Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, Marseille (France)
FEHRI Noômène, Université de la Manouba (Tunisie)
FIERRO Giuliano, Università degli studi di Genova (Italie)
GEMENNE François, Université de Liège (Belgique) / CEARC, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (France)
GINESU Sergio, Università degli studi di Sassari (Italie)
HOUNTONDJI Yvon-Carmen, Université de Parakou (Bénin)
KARROUK Mohammed-Saïd, Université Hassan II, Casablanca (Maroc)
KOFFI Yao Blaise, Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)
MARINI Alberto, Università degli studi di Cagliari (Italie)
OZER André, Université de Liège (Belgique)
OZER Pierre, Université de Liège (Belgique)
PANIZZA Mario, Université de Modena et Reggio Emilia (Italie)
PATRU-STUPARIU Ileana, Universitatea din Bucuresti (Roumanie)
PERRIN Dominique, Université de Liège & Agence wallonne de l'Air et du Climat (AWAC) (Belgique)
PETIT François, Université de Liège (Belgique)
PRANZINI Enzo, Gruppo Nazionale per la Ricerca sull'Ambiente Costiero (GNRAC) (Italie)
ROMANESCU Gheorghe, Universitatea din Iasi (Roumanie)
SALMON Marc, Service Géologique de Wallonie, SPW/ DGARNE (Belgique)
TAIBI Aude Nuscia, Université d'Angers (France)
TYCHON Bernard, Université de Liège (Belgique)



Gestion du risque d'érosion côtière en Côte d'Ivoire : Cas du déguerpissement dans la commune de Port-Bouët à Abidjan

Comoe Raymond, Ozer Pierre

L'Etat de Côte d'Ivoire a décidé, depuis 2011, de faire déguerpir les populations des zones à risques du District Autonome d'Abidjan afin de réduire les impacts des catastrophes naturelles. La dernière vaste opération de déguerpissement concerne l'assainissement du littoral dans la commune de Port-Bouët menacé, selon les autorités, par l'avancée de la mer.

Cette recherche a pour objectif d'analyser l'évolution du trait de côte dans la commune de Port-Bouët sur la période 2001-2016 et de mesurer la superficie de terrains bâtis déguerpie par les autorités en octobre 2014. Pour atteindre ces objectifs, la dynamique côtière et la superficie de la zone littorale déguerpie sont analysées en utilisant les images à très haute définition spatiale disponibles en accès libre sur *Google Earth* entre 2001 et 2016.

La comparaison diachronique des 29 images satellitaires accessibles sur *Google Earth* sur la période s'étendant de juin 2001 à janvier 2016 montre que le trait de côte est relativement stable sur toute l'étendue de la commune de Port-Bouët. Par ailleurs, le déguerpissement de fin 2014 s'étend sur un trait de côte de 10,4 km. Le plus souvent densément lotie, la zone détruite va de la route principale à la plage, soit sur une largeur qui varie entre 63 et 289 m. La superficie totale déguerpie est de 123,75 ha.

Le déguerpissement est synonyme de déplacement forcé, violent et autoritaire qui a des conséquences directes et indirectes sur la vie sanitaire, économique et sociale des populations concernées. En outre, les prétextes avancés pour justifier ce déguerpissement sont la menace avérée de l'érosion du littoral de Port-Bouët et la construction d'une autoroute reliant Abidjan à Grand-Bassam. Or, notre analyse prouve que la dynamique côtière y présente une relative stabilité au cours des 15 dernières années. Cet argument n'est donc pas vérifié. Par ailleurs, un déplacement forcé de populations doit répondre à un certain nombre d'exigences, dont la Convention de Kampala (ratifiée par la Côte d'Ivoire) qui assure la protection des personnes déplacées internes suite à des catastrophes naturelles, des projets de développement ou des conflits armés. La Côte d'Ivoire s'est donc engagée à « *apporter une compensation juste et équitable, et à fournir d'autres formes de réparation, le cas échéant, aux personnes déplacées pour les dommages résultant du déplacement* ». Manifestement, cela n'a pas été respecté.

Mots-clés : Erosion littorale, déplacement forcé, Convention de Kampala, Abidjan, Côte d'Ivoire

Comoe Raymond, Direction Générale des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire, Abidjan, Côte d'Ivoire, bracomoe@yahoo.fr
Ozer Pierre, Département des Sciences et Gestion de l'Environnement (DSGE), Campus d'Arlon, et Observatoire Hugo, Université de Liège, Belgique, pozer@ulg.ac.be

